

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 80379 Numéro SIREN : 434 017 265 Nom ou dénomination : AB MECANIC
--

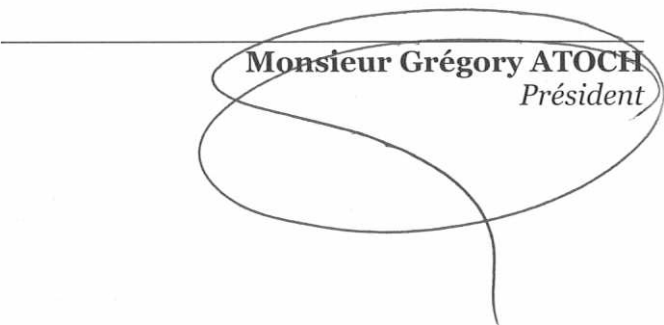
Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2022 sous le numéro de dépôt B2022/011923

AB MECANIC
Société par actions simplifiée
Au capital de 100.000 euros
Siège social : 16, Rue de la carrière
74130 Vougy

434 017 265 R.C.S. Annecy

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Copie certifiée conforme



Monsieur Grégory ATOCH
Président

Bilan Actif Passif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Fonds commercial	15 245		15 245	15 245
Autres immobilisations incorporelles	9 074	4 687	4 387	5 741
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Constructions	254 013	104 775	149 238	159 203
Installations techniques, matériel et outillage	542 344	390 872	151 472	124 962
Autres immobilisations corporelles	391 088	241 404	149 684	164 793
<i>Immobilisations financières</i>				
Autres immobilisations financières	1 585		1 585	1 585
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 213 349	741 738	471 611	471 529
<i>Stocks</i>				
Matières premières et autres approv.	49 551		49 551	57 592
En cours de production de biens	31 194		31 194	51 105
Produits intermédiaires et finis	196 520		196 520	183 646
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	365 077	82	364 995	215 808
Fournisseurs débiteurs	177		177	3 766
Personnel	8 964		8 964	8 216
Etat, Impôts sur les bénéfices	6 191		6 191	7 363
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	14 283		14 283	8 202
<i>Divers</i>				
Disponibilités	61 803		61 803	159 268
Charges constatées d'avance	2 600		2 600	2 169
TOTAL ACTIF CIRCULANT	736 360	82	736 278	697 135
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 949 709	741 820	1 207 889	1 168 663

Bilan Actif Passif

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	100 000	100 000
Réserve légale	10 000	10 000
Autres réserves	179 890	191 560
Résultat de l'exercice	58 209	-11 671
Subventions d'investissement	47 613	49 954
TOTAL CAPITAUX PROPRES	395 711	339 844
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	271 846	384 717
Découverts et concours bancaires	286 892	198 036
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	558 738	582 754
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	15 148	12 361
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	132 978	91 222
Personnel	17 098	36 726
Organismes sociaux	37 092	34 104
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	12 164	5 358
Autres dettes fiscales et sociales	26 571	66 296
Dettes fiscales et sociales	92 925	142 483
Autres dettes	12 389	
TOTAL DETTES	812 178	828 819
TOTAL PASSIF	1 207 889	1 168 663

ANNEXES

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de la société : SAS AB MECANIC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 1 207 889 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 58 209 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/02/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-07 du 10 Décembre 2018 relatif au plan comptable général à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissements des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissements et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et Méthodes Comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Règles et Méthodes Comptables

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	15 245			15 245
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 074			9 074
Immobilisations incorporelles	24 319			24 319
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	254 013			254 013
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	475 705	66 639		542 344
– Installations générales, agencements aménagements divers	345 876	13 354		359 230
– Matériel de transport	1 275			1 275
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 342	2 760		15 102
– Emballages récupérables et divers	15 481			15 481
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 104 692	82 754		1 187 446
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	1 585			1 585
Immobilisations financières	1 585			1 585
ACTIF IMMOBILISE	1 130 596	82 754		1 213 349

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		82 754		82 754
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		82 754		82 754
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2021
Éléments achetés	15 244
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	15 245

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 333	1 354		4 687
Immobilisations incorporelles	3 333	1 354		4 687
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	94 810	9 965		104 775
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	350 743	40 129		390 872
– Installations générales, agencements aménagements divers	184 297	29 213		213 510
– Matériel de transport	503	319		822
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 070	1 522		11 592
– Emballages récupérables et divers	15 311	170		15 481
Immobilisations corporelles	655 734	81 318		737 052
ACTIF IMMOBILISE	659 067	82 672		741 738

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 398 877 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 585		1 585
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	365 077	365 077	
Autres	29 615	29 615	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 600	2 600	
Total	398 877	397 292	1 585
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 25,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 812 178 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	286 892	286 892		
– à plus de 1 an à l'origine	271 846	112 613	159 233	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	132 978	132 978		
Dettes fiscales et sociales	92 925	92 925		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	27 536	27 536		
Produits constatés d'avance				
Total	812 178	652 945	159 233	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	112 816			
(**) Dont envers les associés	15 148			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 15 148 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	10 400
INTERETS COURUS/EMPRUNTS	84
FRAIS FINANCIERS A PAYER	1 236
CONGES PAYES A PAYER	16 259
CHARG.S/CP A PAYER	6 129
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	1 521
CFE CVAE A PAYER	652
LITIGE CB à Payer	12 389
Total	48 669

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
ASSURANCE D_AVANCE	1 550		
LOCATION MAT.D AVANCE	693		
ABONNEMENT D AVANCE	125		
PRODUIT ENTRET. D_AVANCE	233		
Total	2 600		

Notes sur le compte de résultat

Faits caractéristiques

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	217 958
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	217 958
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 481 444 euros.

Notes sur éléments exceptionnels

Charges et Produits exceptionnels

AB MECANIC
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros
Siège social : 16, Rue de la carrière – 74190 Vougy

434 017 265 R.C.S. Annecy

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le trente juin, à neuf heures trente,

Les associés de la société AB MECANIC, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est situé 16 Rue de la carrière, 74190 Vougy, identifiée sous le numéro 434 017 265 au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy (la « **Société** »), se sont réunis en assemblée général ordinaire (l'« **Assemblée Générale** ») au siège social de la Société, sur convocation faite par le Président (le « **Président** »).

Il a été établi une feuille de présence qui est émargée par chaque membre de l'Assemblée Générale et à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Grégory ATOCH, en sa qualité de Président de la Société (le « **Président** »).

Monsieur Dominique BRIFFAZ, associé, est nommé Secrétaire.

La feuille de présence fait ressortir que les associés présents et représentés détiennent 4.000 actions sur les 4.000 actions constituant le capital social de la Société et ayant le droit de vote.

L'Assemblée Générale est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée Générale les documents suivants :

- la feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés, le cas échéant, les pouvoirs des associés représentés ;
- le rapport de gestion établi par le Président ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le texte des projets de résolutions à soumettre au vote des associés ;

Le Président fait observer que la présente Assemblée Générale a été convoquée conformément aux statuts et déclare que les documents et renseignements visés ci-dessus ont été communiqués aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'Assemblée Générale, conformément aux statuts et aux dispositions légales en vigueur.

L'Assemblée Générale lui en donne acte.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

GA

BD

- Quitus au Président ;
- Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président offre la parole aux personnes assistant à l'Assemblée Générale.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

(Présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion établi par le Président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui sont présentés, de même que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net comptable de 58.208,61 euros.

En conséquence, la résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Quitus au Président)

L'Assemblée Générale approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

En conséquence, la résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts)

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte du fait que la Société n'a supporté aucune charge et dépense de nature somptuaire entrant dans la catégorie des dépenses non déductibles visées par l'article 39-4 dudit Code.

En conséquence, la résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée Générale, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 fait ressortir un bénéfice net comptable de 58.208,61 euros, décide d'affecter ce bénéfice ainsi qu'il suit :

Bénéfice de l'exercice :	58.208,61 euros
Au compte « Autre réserves »	179.890,00 euros
dont le solde sera ainsi porté à :	238.098,61 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée générale constate que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes depuis sa constitution.

En conséquence, la résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

GA

BD

CINQUIEME RESOLUTION

(Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, connaissance prise des termes du rapport spécial du Président, approuve ledit rapport ainsi que les conventions réglementées qui y sont, le cas échéant, mentionnées.

En conséquence, la résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés disposant du droit de vote.

SIXIEME RESOLUTION

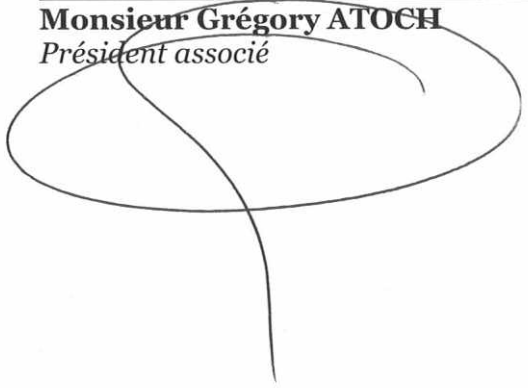
(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président ainsi qu'au porteur d'un original, d'un extrait certifié conforme ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

En conséquence, la résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés, et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur Grégory ATOCH
Président associé

A large, stylized signature in black ink, consisting of a large loop and a long trailing line.

Monsieur Dominique BRIFFAZ
Associé

A signature in blue ink, appearing as a series of connected loops and strokes.